



Saisie vente juste avant recevabilité en BDF

Par **lilly700**, le **22/03/2013** à **09:42**

Bonjour,

J ai déposé un dossier de surendettement qui devait passé le 09/11/2012, suite a un bug il n est passé que le 22/11 et mon véhicule a été saisie le 09/11. L huissier m avait affirmé par mail me le restituer a recevabilité ou au règlement. chose qu il n a pas fait. J ai donc saisi le JEX qui a suspendue mais pas fait de main levée. La BDF n a pas fait de demande d urgence au jex mais m a envoyé le doc pour que je me débrouille et je n ai pas su le faire. quel effet a cette suspension sur la saisie vente ? la carte grise est toujours a mon nom et le véhicule non vendu. J ai retrouvé un emploi mais habitant la campagne j ai du mal a m y rendre et risque de le perdre, de plus j ai 2 enfants scolarisés et ne peux pas toujours les emmener a l école sans véhicule. Bref mon recours au JEX c est soldé par une suspension sans annuler la saisie vente et une condamnation a verser 300 euros a la société qui m a saisie (j en gagne 400 en ASS). cela vaut il le cout de faire appel ? merci pour votre réponse.